

IV De la Renaissance à l'époque classique

A partir de la Renaissance, la chasse au Diable et aux sorcières est en nette régression, on ne les cherche plus partout. Quand se trouvent des cas de sorcellerie à juger, les juges sont priés d'agir avec discernement et de chercher si le possédé n'est pas plutôt un malade, souffrant d'une affection n'ayant aucun rapport diabolique. Le synode de Reims préconise en 1583 « *Devant que le prêtre entreprenne d'exorciser, il doit diligemment s'enquérir de la vie du possédé, de sa condition, de sa renommée, de sa santé et d'autres circonstances, et on doit communiquer avec quelques gens sages, prudents et bien avisés, car souventes fois les trop crédules sont trompés et souvent des mélancoliques, lunatiques et ensorcelés trompent l'exorciste, disent qu'ils sont possédés et tourmentés du Diable ; lesquels toutefois ont plus besoin des recours du médecin que du ministère des exorcistes* ».



Le Diable revient au grand jour par les grands procès qui marquèrent le XVII^e siècle. Le plus connu est celui de Loudun, coup monté par des vrais êtres humains et de faux diables. Là encore le mal se trouve plus dans l'esprit de l'Homme que dans la volonté destructrice du Malin.

Urbain Grandier, curé de sa paroisse est bel homme et plait beaucoup à Sœur Jeanne des Anges qui dirigeait le Couvent des Ursulines. Elle lui proposa une place de chanoine directeur. Urbain Grandier qui préférait la vie séculière (et ses charmes) à la régulière, refusa ce placement. Pour se venger la sœur fit entrer « virtuellement » le Diable dans son couvent. Ce furent de faux témoignages qui effrayèrent les sœurs et firent croire aux Loudun qu'un Diable ressemblant au Curé troublait le repos des Ursulines du Couvent. Quelques habitants de la ville, des ennemis qui lui reprochaient une vie quelque peu dissolu, on parle d'un enfant illégitime, s'emparèrent de l'affaire et le prêtre dut affronter une cabbale menée contre lui. Pour calmer cette affaire on eut recours à quelques exorcismes. Un rapport remis aux autorités locales dénoncent les supercheries. L'affaire aurait pu être enterrée mais il y eut l'arrivée d'un nouveau personnage. Ce dernier, Jean de Marin est une créature du Cardinal de Richelieu. Ayant appris que le curé de Loudun avait écrit un pamphlet contre le premier ministre, il décide relancer l'affaire afin de le punir. Il fait donc reprendre l'enquête auprès des possédés. Curieusement les cas de possession se multiplient dans le couvent et les accusations contre Urbain Grandier supposé Tentateur du Couvent se multiplient. Il est donc arrêté et jugé. Le tribunal statua sur les réponses (supposées) des démons aux religieuses lors de leurs